

▷ **Claude PRIGENT**, président d'Yprema

## « Je transforme les déchets en matières premières »

**P**ourquoi ne pas utiliser des déchets de démolition pour fabriquer de nouveaux matériaux de construction ? Tel est le pari relevé depuis plus de vingt ans par Yprema. L'entreprise francilienne recycle des déchets de déconstruction apportés par les entreprises de travaux publics, mais aussi des résidus issus de l'incinération des ordures ménagères appelés mâchefers et des terres inertes venues des déblais de chantier. A sa création en 1989, elle répondait aux besoins en matériaux de construction de sa maison mère, une entreprise de terrassement. Mais elle a depuis décidé de revendre ses produits aux acteurs des travaux publics.

« L'Ile-de-France était, c'est toujours le cas aujourd'hui, une région déficitaire en granulats naturels. Elle devait ainsi importer près de 40 % des matériaux nécessaires à la construction des bâtiments, routes, etc. » explique Claude Prigent, dirigeant d'Yprema. La société se développe grâce à un véritable tra-

vail d'évangélisation, pour vaincre les réticences des élus et des riverains à l'implantation de plates-formes de recyclage.

A partir des années 2000, Yprema, qui affiche alors un chiffre d'affaires de 11,8 millions d'euros, se dote de plusieurs sites en Ile-de-France. Elle en compte six au-

### D'ici à 2020, 70 % des résidus du BTP devront être recyclés

jourd'hui. En 2001, elle ouvre un centre de recyclage à Quimper (Finistère). En 2005, elle remporte avec l'entreprise Moroni la gestion de la plate-forme de traitement de mâchefers de Reims Métropole (Marne). Yprema, qui compte 90 salariés, a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 22 millions d'euros.

Et les perspectives de développement sont encore importantes. En effet, la réglementation européenne

en matière de gestion des déchets a fixé l'objectif suivant : d'ici à 2020, 70 % des déchets du BTP devront être recyclés et valorisés. « Pour y parvenir, il est nécessaire de multiplier par 4 le nombre de centres de recyclage. Nous ne sommes qu'une PME et construire une plate-forme représente un coût important. Nous

avons ainsi investi 4 millions d'euros dans celle de Massy en Essonne, actuellement en cons-

truction », explique le président. Claude Prigent a donc choisi la franchise pour accentuer son développement en région, en faisant appel aux entreprises déjà présentes sur le secteur. A partir de cette année, il prévoit d'ouvrir chaque année trois nouveaux centres de recyclage. Un premier devrait voir le jour prochainement dans le Sud-Est.

MARIE LEPESANT

[www.yprema.fr](http://www.yprema.fr)



A partir de cette année, Claude Prigent prévoit d'ouvrir trois nouveaux centres de recyclage par an. (DR.)